



**PRÉFET
DES ÎLES WALLIS
ET FUTUNA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service de la Réglementation et des Élections
(SRE)**

ARRÊTÉ N° 2023 - 44

Portant publication des résultats de l'élection des membres de l'Assemblée Territoriale
dans la circonscription de Sigave – scrutin du 05 février 2023 -

**Le Préfet, Administrateur Supérieur des Îles Wallis et Futuna
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux Îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer ;

VU le code électoral, notamment son livre V ;

VU la loi n° 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar et des Comores, notamment ses articles 8, 9 et 10 ;

VU le décret n° 2022-1523 du 07 décembre 2022 fixant la date du scrutin en de procéder à l'élection des conseillers à l'Assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna dans la circonscription de Sigave ;

VU le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Hervé JONATHAN, en qualité de Préfet, administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté du 07 mai 2021 du Ministère de l'Intérieur et du Ministre des Outre-mer portant nomination de Monsieur Marc COUTEL en qualité de Secrétaire général des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté n° 2021-557 du 04 juin 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Marc COUTEL, Secrétaire Général des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté n° 2022 – 161 du 23 mars 2022 portant publication des résultats de l'élection des membres de l'Assemblée Territoriale – scrutin du 20 mars 2022 ;

VU l'arrêté n° 2022-1021 du 15 décembre 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des conseillers de l'Assemblée territoriale dans la Circonscription de Sigave ;

VU le procès-verbal de la commission locale de recensement des votes en date du 06 février 2023 ;

SUR proposition du Secrétaire général,

A R R Ê T É :

Article 1er : Conformément aux résultats proclamés par la commission locale de recensement général des votes à l'occasion de l'élection des membres de l'assemblée territoriale dans la Circonscription de Sigave – scrutin du 05 février 2023 – , sont déclarés élus :

FUTUNA :

Circonscription de Sigave :

- GAVEAU Charles ;
- KELETOLONA Samuele ;
- TAUKOLO Soane.

Article 2 : Le dernier alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 mars 2022 est ainsi modifié :

LIRE :

« Circonscription de Sigave :

- GAVEAU Charles ;
- KELETOLONA Samuele ;
- TAUKOLO Soane ».

AU LIEU DE :

« Circonscription de Sigave :

- TAUKOLO Soane ;
- TALOMAFAlA Tuliano ;
- GAVEAU Charles ».

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au journal officiel du territoire et communiqué partout où besoin sera ./.

Ampliations :

MININTER	1
DEGOM	1
Préfet	1
SG.	1
Cabinet	1
Délégation Futuna	1
AT/CP	2
TPI de Mata'Utu	1
Paierie	1
Finances	1
Intéressés	3
Affichage Futuna	7
SRE/JOWF	2

MATA'UTU, le 06 FEV. 2023

Pour le Préfet, Administrateur Supérieur
et par délégation
le Secrétaire Général

Marc COUTEL

